



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10 / 11 / 2023  
Dossier complet le : 30 / 05 / 2024  
N° d'enregistrement : 2023-7443

## 1 Intitulé du projet

Parc d'activités accrobranche en forêt de Vioreau

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
Simonneau	frédéric

### 2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
O2c.org	O2C.ORG
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
8 3 1 2 2 7 1 5 2 0 0 0 1 2	SASU
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
Simonneau	Frédéric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 6.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parcours accrobranche en forêt de Vioreau, ce projet a été approuvé dans le plan de gestion et agréé sous contrôle du CNPF et de la DDTM.

A terme, sept circuits seront réalisés. Chaque circuit accueillera 8 à 10 plateformes démontables, elles seront maintenues sur le tronc grâce à des sangles spécifiques tout en respectant l'arbre.

Les circuits auront une longueur d'environ 30 m chacun, sauf le circuit tyrolienne qui mesurera environ 100m.

La surface de la plateforme en bois pour l'équipement en baudrier des participants aura une surface de 10m<sup>2</sup> environ. Celle-ci reposera sur des plots de calage et sera enlevée pour l'hivernage à partir de la mi octobre.

Le local d'accueil du public et le local de stockage des baudriers et du matériel ont une surface et une emprise au sol de 13,93m<sup>2</sup> pour chaque container (6,06mx2,44mx2,59 de haut). Ils seront recouverts d'un bardage bois pour mieux se fondre dans l'environnement. Ceux ci reposeront sur des plots non scellés et seront également amovibles.

La surface de la zone d'aménagement de l'accrobranche est de un hectare et demi environ, cette zone au nord de la plage est déjà très fréquentée par le public (vt, randonnée, pique nique etc...). L'aménagement permettra de canaliser les gens dans cette zone tout en préservant la tranquillité écologique dans les 3,5 hectares restants.

### 4.2 Objectifs du projet

Proposer une activité de loisir terrestre de pleine nature pour tout public, en complément des offres déjà existantes sur le site de Vioreau.

Participer au développement économique local (objectif initial du programme Natura 2000), emplois de saisonniers.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Aménagement de 7 circuits dans les arbres pour différentes tranches d'âges avec une progression dans la difficulté en fonction de la morphologie du public.

Aménagement d'un circuit d'initiation à l'utilisation du matériel

Aménagement d'une plateforme en bois style terrasse pour l'équipement des participants (amovible)

Mise en place d'un local d'accueil et d'un local de stockage (container ou modulaire avec un habillage bois )

Les aménagements installés sur la parcelle ne seront que des équipements légers réversibles, qui ne sont pas de nature à mettre en cause sa destination forestière.

A l'issue du bail d'une durée de 10 ans l'ensemble des aménagements devra être démonté.

Aucun défrichage n'est autorisé sauf celui destiné à la sécurité des usagers, à l'amélioration du visuel de surveillance, ou à la prévention des incendies (lois en cours).

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La structure sera ouverte à partir des vacances de printemps jusqu'à fin septembre au grand public, aux scolaires et centres de loisirs.

Le parc sera ouvert les week-ends et jours fériés jusqu'à fin juin, en semaine pour les groupes et tous les jours en juillet et août.

Sur cette période, deux à trois saisonniers titulaires d'un diplôme (CQP spécifique ou diplôme d'état) seront employés.

Toutes les constructions légères n'auront aucune fondation et seront retirées en fin de bail.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet concerne une forêt privée relevant du code forestier couvert par un plan simple de gestion. Ce projet est compatible avec la gestion sylvicole qui y est prévue sans remettre en cause la certification forestière PEFC. Ce projet est également compatible avec le règlement du PLU de Joué sur Erdre, un courrier allant dans ce sens a été adressé en date du 27 mars 2024 à vos services

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La plateforme en bois de terrasse pour l'équipement en baudriers des participants aura une surface de 10m <sup>2</sup> environ, celle-ci reposera sur des plots de calage et sera enlevée pour l'hivernage à partir de la mi octobre. Le local d'accueil du public et le local de stockage des baudriers et du matériel ont une surface et une emprise au sol de 13,93m <sup>2</sup> pour chaque container, 06mx2,44	M2

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Route de la forêt \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Joué sur Erdre \_\_\_\_\_

Code postal : 4 4 4 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 5 3 ' 1 1 " 3 Lat. : 1 ° 4 3 ' 5 8 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Joué sur Erdre

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Joué sur Erdre,  
Parcelle 1406

<sup>[1]</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'intérieur, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (520006617) Forêt et étang de Vioreau Le parc en hauteur est prévu dans une partie de cette zone forestière
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forêt, étang de Vioreau et de la Provostière Type : B(pscic/sic/zsc) Code du site : FR5200628 A une distance de 80 m environ de la partie basse du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Ouï	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des parkings publics sont déjà existants proches du site, aucun véhicule motorisé ne sera autorisé sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Identifier et délimiter les zones sensibles où la faune est particulièrement active ou vulnérable, comme les sites de nidification ou d'hibernation des chauves-souris.

En aucun cas l'expert forestier ne validera l'installation des plateformes sur des arbres creux.

Planifier les activités d'accrobranche en évitant les zones sensibles et en limitant les perturbations pendant les périodes critiques, comme la nidification des oiseaux ou l'hibernation des chauves-souris.

Mettre en place des dispositifs de protection, tels que des filets ou des barrières, pour éviter les intrusions humaines dans les zones sensibles. La zone choisie pour la création du parc est déjà une zone très fréquentée. Sensibiliser et former le personnel et les visiteurs à l'importance de préserver la faune et les habitats naturels, en leur fournissant des informations sur les espèces présentes et les comportements à adopter.

Mettre en place un programme de surveillance régulière de la faune et de son habitat pour évaluer l'efficacité des mesures prises et ajuster si nécessaire.

Envisager des actions de compensation écologique. Cela pourrait inclure l'installation de nichoirs ou de structures spécifiquement conçues pour offrir des sites de repos et de reproduction aux oiseaux et aux chauves-souris.

Le cheminement au sol des parcours sera balisé, une signalétique sera mise en place pour éviter le piétinement en dehors des sentiers prévus à cet effet.

Le parc sera ouvert au public d'avril à fin septembre de chaque année ce qui permettra une quiétude pour la faune sauvage le reste du temps.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, j'estime que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet, celui-ci s'insère déjà dans un plan de protection forestière. Dans sa conception, l'aménagement sera très léger avec une emprise au sol pour le bâti très restreinte, amovible et sans fondation. Le pic de fréquentation, comme pour tous les accrobranches, se situe essentiellement en juillet et août, ainsi que les week-ends d'avril à septembre. En conséquence, les nuisances pour la faune et la flore seront très limitées.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographie des zones humides avec la légende	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartographie des zones humides avec la légende	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Carte de la zone Natura 2000 (Vioreau la provostière)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom simonneau

Prénom frédéric

Qualité du signataire Porteur du projet

À Joué sur ordre

Fait le 29/05/2024



Signature du (des) demandeur(s)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Nantes, le 11 décembre 2023

Service SCTE  
Division évaluation environnementale  
Affaire suivie par : Alexis ROY  
Tél. : 02 72 74 76 46  
evaluation-env-projets@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : 2023-7443

Monsieur,

Vous m'avez transmis le formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale, reçu le 10/11/23, pour un projet de parc accrobranche de Vioreau sur la commune de Joué-sur-Erdre.

Après examen de votre demande, il s'avère que le formulaire transmis est encore incomplet. Son instruction ne peut dès lors pas être entreprise. Aussi, je vous invite à compléter le formulaire CERFA n°14734\*04, en apportant les informations suivantes :

**Rubrique 4.1 (page 2) et 4.5 (page 4) :** vous devez préciser en 4.1 la surface totale de la parcelle du terrain forestier concerné par le projet et reporter en 4.5 cette donnée surfacique.

**Rubrique 4.6 (page 4) :** vous devez vérifier si le projet est compatible avec le règlement du PLU de Joué-sur-Erdre relatif au zonage Nf où est envisagé le projet.

**Rubrique 6.1 (page 8) :** vous indiquez que la période d'exploitation du parc est d'avril à septembre. Cette période couvre la nidification pour de nombreuses espèces faunistiques notamment les oiseaux et les chiroptères. Vous devez ainsi préciser les mesures qui seront prises pour éviter les impacts du projet sur l'avifaune et les chiroptères qui utilisent le boisement pour se déplacer s'alimenter et éventuellement la nidification.

Vous devez développer les arguments selon lesquels vous estimez que le projet n'aura pas d'impact sur un habitat ou une/ou des espèces inscrites au Formulaire Standard du site Natura 2000.

Monsieur Frédéric SIMONNEAU  
3, La Haute Sauvagère  
44 440 Joué-sur-Erdre



Tel : 02 72 74 76 46  
Site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>  
10 rue Paul-Langevin - CS 93 000 - 44 267 NANTES Cedex 03

Afin que votre demande puisse être instruite dans les meilleurs délais, je vous prie de bien vouloir transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus en rappelant dans votre courrier de transmission le numéro de dossier figurant en objet. Je vous invite à transmettre à mon service les éléments complétés, par courriel à l'adresse ci-après :

[eric.renault@reseau-transport-terrestre.gouv.fr](mailto:eric.renault@reseau-transport-terrestre.gouv.fr)

Si les fichiers sont volumineux (>5Mo), vous pouvez utiliser la plateforme Melanissimo (<https://melanissimo.reseau-transport-terrestre.gouv.fr>).

Si les compléments apportés concernent le formulaire lui-même, veuillez transmettre ce formulaire dans sa version intégrale (et non pas les seules pages complétées ou modifiées).

Le délai d'instruction de 35 jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la division  
Evaluation environnementale

Eric  
RENAULT  
eric.renault

Signature numérique  
de Eric RENAULT  
eric.renault  
Date : 2023.12.11  
17:56:32 +01'00'



Joué-sur-Erdre, le 27 mars 2024

Le Maire de Joué-sur-Erdre

à

Madame la Directrice  
DREAL des Pays de la Loire  
Service SCTE  
Division Évaluation environnementale  
Monsieur Alexis ROY  
5 rue Françoise Giroud  
CS 16 326  
44263 NANTES CEDEX 2

**Objet** : projet de parc accrobranche à Joué-sur-Erdre

PJ : Copie de votre courrier du 11/12/2023

Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de création d'un parc accrobranche sur la rive Nord du lac de Vioreau, Monsieur Frédéric SIMONNEAU vous a transmis un dossier, pour lequel il s'avère nécessaire de vérifier si le projet est compatible avec le règlement du PLU en vigueur de la Commune de Joué-sur-Erdre.

Le projet sera situé sur la parcelle cadastrée I 406, lieudit « Vieille Route – La Bobinière Forêt de Vioreau », et est situé en zone Nf du PLU.

La zone Nf se définit comme une zone naturelle et forestière, et plus précisément à un secteur correspondant aux espaces forestiers exploités et concernés, pour tout ou partie par des plans simples de gestion relevant du Code Forestier, permettant la gestion durable de la ressource boisée.

En effet, le projet d'accrobranche nécessitera l'ébranchage de quelques éléments arboricoles, mais n'atteindra pas la canopée.

En cela, le projet d'activité de parc accrobranche restera compatible avec la gestion de l'espace sylvicole, et ne portera pas atteinte à la préservation de l'espace forestier, car il sera localisé au niveau de quelques arbres situés à proximité immédiate de l'allée routière dite allée de la plage, c'est-à-dire à l'orée de la forêt (là où nichent encore peu d'oiseaux), et non pas au cœur de l'espace boisée (où sont localisés de façon plus pérenne les nidifications).

J'ajoute que le projet de parc accrobranche est prévu d'être installé sur une superficie de 2 hectares, alors que l'ensemble forestier situé rive Nord du lac de Vioreau est d'une superficie d'environ 85 ha sur le territoire de la Commune de Joué-sur-Erdre (entre l'allée de la plage, la limite Nord de la Commune – Ligne des Landes, la RD 178, et la rive Nord du lac de Vioreau allant du Pas de la

Poste 2/urbanisme/evolution plu

Tel : 02 40 72 35 43 - Fax : 02 40 72 34 40 - Email : mairejouesurendre@wanadoo.fr  
Site : 214 400 772 0015 - APE : 8411Z

Musse à revenir à l'allée de la plage). Ainsi, le projet d'accrobranche ne portera pas atteinte à la préservation du massif forestier jovéen.

Ainsi, compte tenu des motifs sus énoncés, et à la lecture du règlement de la zone Nf du PLU de la Commune de Joué-sur-Erdre, j'émet un avis favorable quant au projet de création d'un parc accrobranche sur la parcelle I 406, lieudit « Vieille Route – La Bobinière Forêt de Vioreau » à Joué-sur-Erdre.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations que vous nécessiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Belleil', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE JOUÉ-SUR-ERDRE' around the top edge and '07' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a tree to the right.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**portant décision d'examen au cas par cas  
en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement  
Parc accrobranche de Vioreau sur la commune de Joué-sur-Erdre (44)**

Le préfet de la région Pays de la Loire

Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté, du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2024/SGAR/DREAL/82 du 20 mars 2024 portant délégation de signature à madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- Vu l'arrêté de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire N° 2024/DREAL/N° SDR-24-AG-02 du 22 mars 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale au sein de la DREAL des Pays de la Loire ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas n°2023-7443 relative au Parc accrobranche de Vioreau sur la commune de Joué-sur-Erdre, déposée par SASU 02c.org représentée par Monsieur Frédéric SIMONEAU et considérée complète le 30/05/2024;

Considérant que le projet concerne la création d'un parcours accrobranche en forêt de Vioreau sur la commune de Joué-sur-Erdre ;

Considérant que le parcours accrobranche sera installé sur une zone forestière d'un hectare et demi environ située immédiatement au nord d'une plage fréquentée par

le public ; qu'il comprendra sept circuits ouverts des vacances de printemps jusqu'à fin septembre sous la responsabilité de 2 à 3 saisonniers titulaires d'un diplôme (CQP spécifique ou diplôme d'État) ; que chaque circuit aura une longueur d'environ 30 m et comprendra 8 à 10 plateformes démontables ; que seul le circuit tyrolienne mesurera 100 m ; que le parcours comprendra une plateforme en bois d'une surface de 10 m<sup>2</sup> pour l'équipement des participants qui reposera sur des plots de calage et sera enlevée chaque année pour l'hivernage ; que le projet comprendra un local d'accueil du public et un local de stockage du matériel (boudriers...) sous forme de containers amovibles de 13,93 m<sup>2</sup> qui reposeront chacun sur des plots non scellés ; qu'à l'issue du bail de 10 ans, l'ensemble des installations sera démonté ; que la nature réversible des aménagements ne remet pas en cause la destination forestière de la parcelle ;

Considérant que le projet est concerné par la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « Forêt et étang de Vioreau » ; que le site Natura 2000 « Forêt, étang de Vioreau et de la Provostière » est situé à 80 m du projet ; que le projet n'est concerné par aucune zone humide ; que la zone du projet est classée en secteur Nf au PLU de Joué-sur-Erdre qui autorise les activités de loisirs de type accrobranche ;

Considérant qu'aucun défrichement ne sera réalisé sauf ceux nécessaires à la sécurité des usagers, l'amélioration de la surveillance ou la prévention des incendies ; qu'aucun terrassement ne sera effectué ; que l'installation des plateformes sera effectuée après une identification par un expert forestier des éventuelles zones sensibles (nidification éventuelle d'oiseaux et de chiroptères) ; que les arbres creux offrant un gîte potentiel aux chiroptères et aux oiseaux cavernicoles seront systématiquement évités ; que la zone choisie pour la création du parcours est déjà très fréquentée ; que des dispositifs de protection tels des filets ou des barrières seront installés pour éviter des intrusions dans les zones sensibles ; que le cheminement au sol des parcours sera balisé avec une signalétique pour éviter le piétinement en dehors des sentiers prévus à cet effet ; qu'une sensibilisation et une formation du personnel et des visiteurs à l'importance de préserver la faune et les habitats naturels, en leur fournissant des informations sur les espèces présentes et les comportements à adopter seront mises en place ; qu'un programme de surveillance régulière de la faune et de son habitat pour évaluer l'efficacité des mesures prises et ajuster si nécessaire sera mis en place ; que la pose de nichoirs et de structures conçues pour offrir des sites de repos et de reproduction aux oiseaux et aux chauves-souris est envisagée ; que l'ensemble de ces mesures est de nature à préserver les espèces déterminantes d'oiseaux et de chiroptères associées à la ZNIEFF de type II « Forêt et étang de Vioreau » ;

Considérant ainsi qu'au regard des éléments fournis, ce projet, par sa localisation et ses impacts, n'est pas de nature à justifier la production d'une étude d'impact.

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1er :**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de Parc accrobranche de Vioreau sur la commune de Joué-sur-Erdre est dispensé d'étude d'impact.

**Article 2 :**

Le présent arrêté, délivré en application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autres autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas est exigible si ledit projet, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

**Article 3 :**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Frédéric SIMONEAU et publié sur le site Internet de la DREAL des Pays de la Loire, rubrique évaluation environnementale.

Fait à Nantes, le

Pour le préfet de région Pays de la Loire  
et par délégation,  
pour la directrice régionale de  
l'environnement  
de l'aménagement et du logement,  
La cheffe du Service Connaissance des  
Territoires et Évaluation (SCTE)

Annaig LE-  
MEUR  
annaig.le-  
meur

Signature  
numérique de  
Annaig LE-MEUR  
annaig.le-meur  
Date : 2024.06.25  
19:09:11 +02'00'

**Délais et voies de recours pour les décisions imposant la réalisation d'une étude d'impact**

Lorsque l'arrêté préfectoral soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable (recours gracieux ou recours hiérarchique), formé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du V de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours administratif préalable doit être adressé :

- **Le recours gracieux :**  
Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire  
Adresse postale : DREAL Pays de la Loire, SCTE/DEE, 5 rue Françoise Giroud – CS 16 326 – 44263 Nantes  
Cedex2

- Le recours hiérarchique :  
Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires  
Commissariat général au développement durable (CGDD)  
Tour Séquoia 1 place Carpeaux  
92800 Puteaux

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

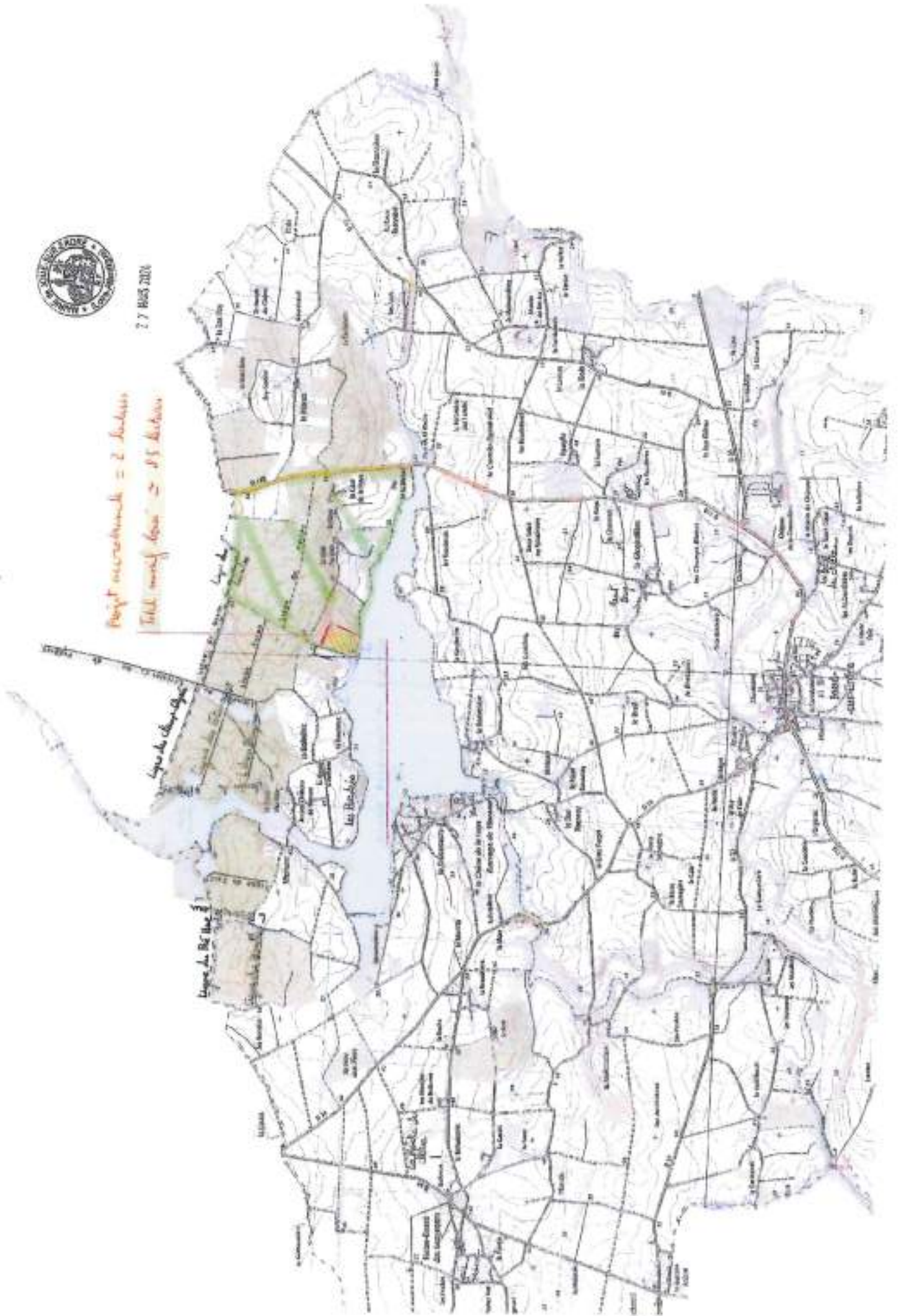
Il doit être adressé au Tribunal administratif territorialement compétent.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



27.04.2020

Projekt: *Wasserschmelze = 2. Station*  
*Feld:  $1000 \times 1000$  m*





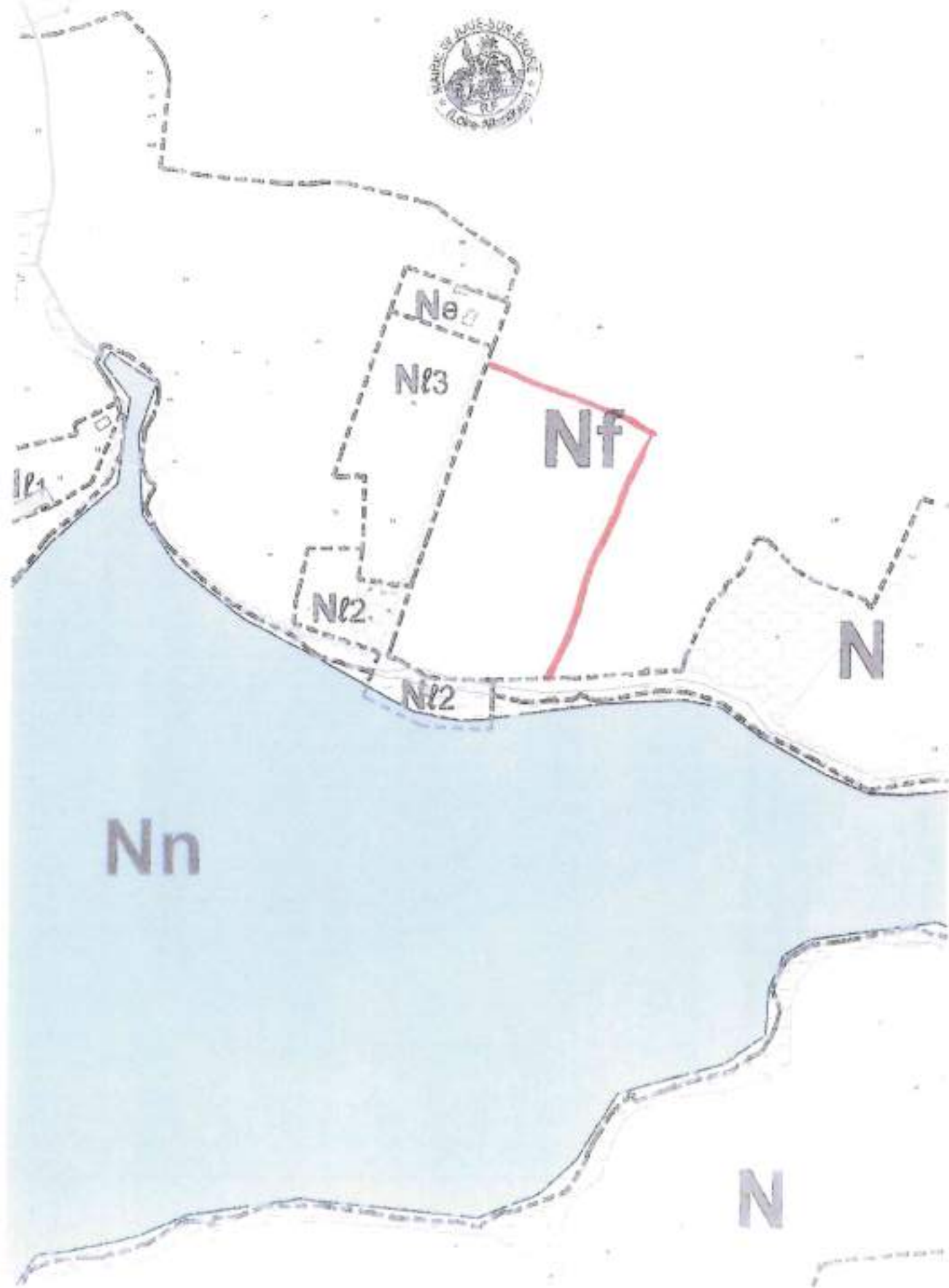
I 408

90m

18/10/2023

1/1000

Nf



Nf





Joué-sur-Erdre

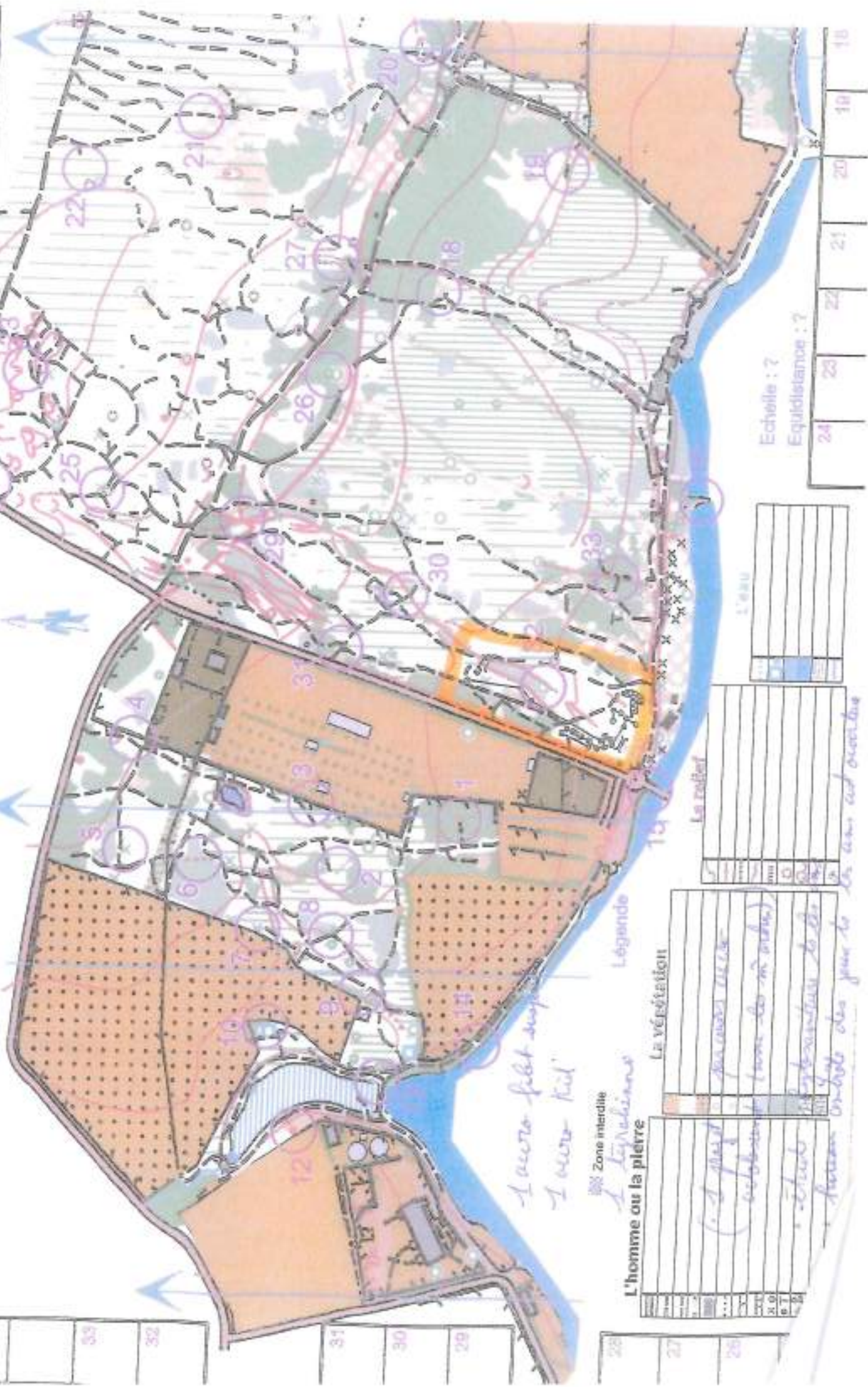
Périmètre de l'accrobranche de 1,5 ha  
qui comprend 1 accro-filut suspendu  
+ 1 accro-Aïd  
+ 1 accro-lyonnaise

28/10/2025

1/30000

60m

# Forêt de Vioreau



L'arbre fêlé sup.  
L'arbre kil'

Zone interdite

L'homme ou la pierre

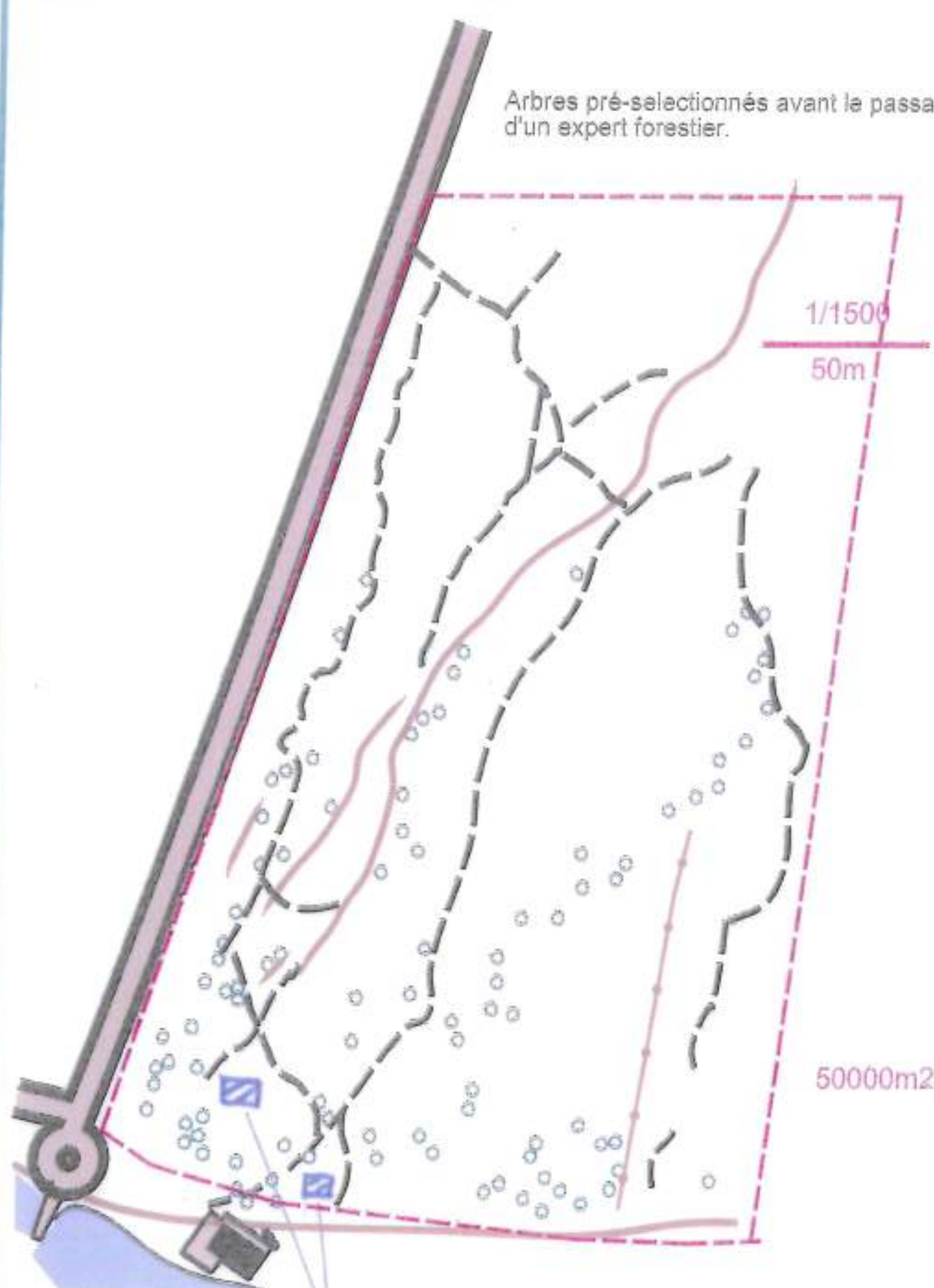
La végétation

- (1) grand
- (2) petit
- (3) arbre
- (4) arbre
- (5) arbre
- (6) arbre
- (7) arbre
- (8) arbre
- (9) arbre
- (10) arbre
- (11) arbre
- (12) arbre
- (13) arbre
- (14) arbre
- (15) arbre
- (16) arbre
- (17) arbre
- (18) arbre
- (19) arbre
- (20) arbre
- (21) arbre
- (22) arbre
- (23) arbre
- (24) arbre
- (25) arbre
- (26) arbre
- (27) arbre
- (28) arbre

Echelle : 7  
Equidistance : 7

Les arbres  
L'eau  
Les rochers  
Les ans au-dessus

Arbres pré-sélectionnés avant le passage d'un expert forestier.



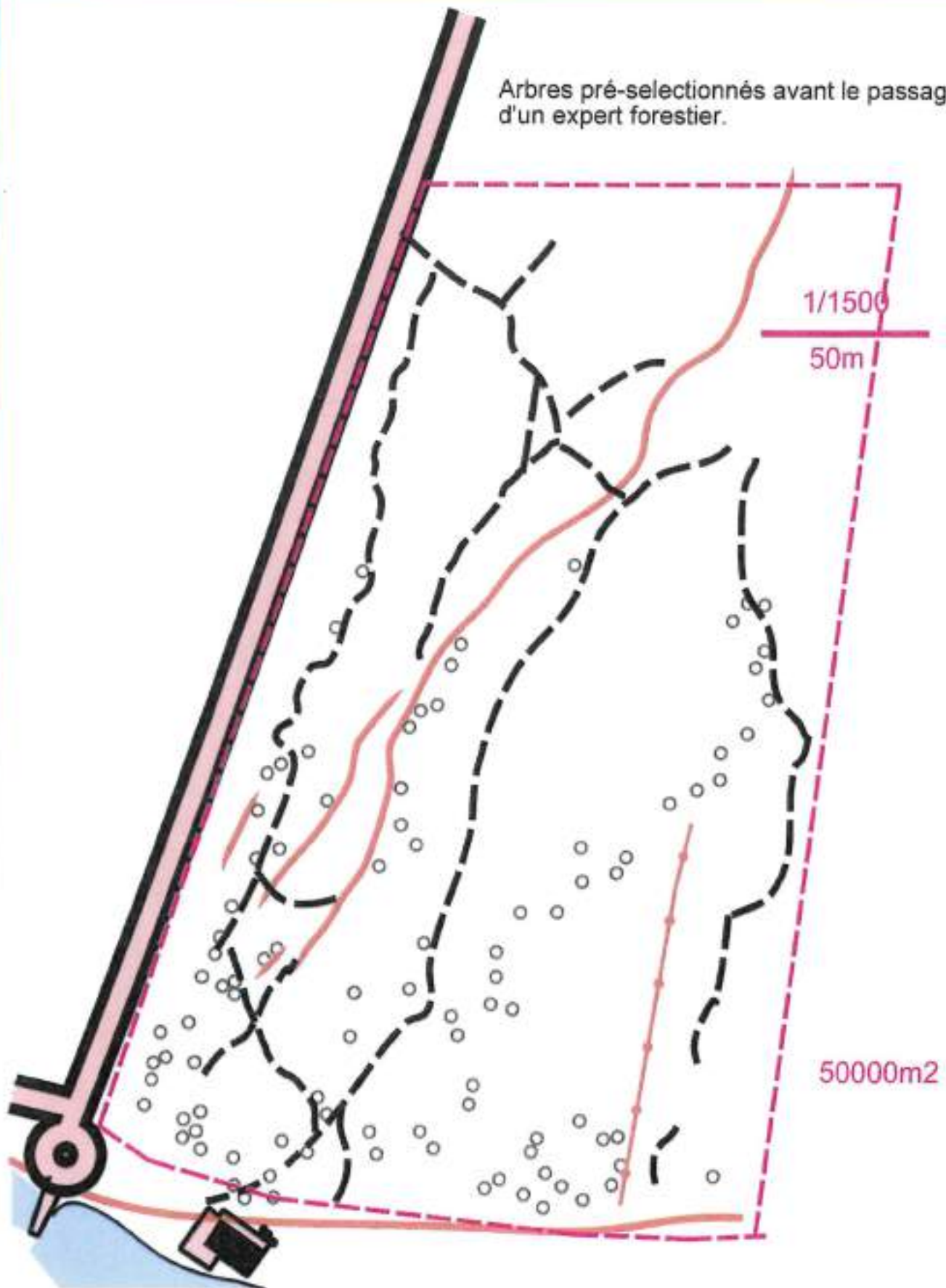
1/1500

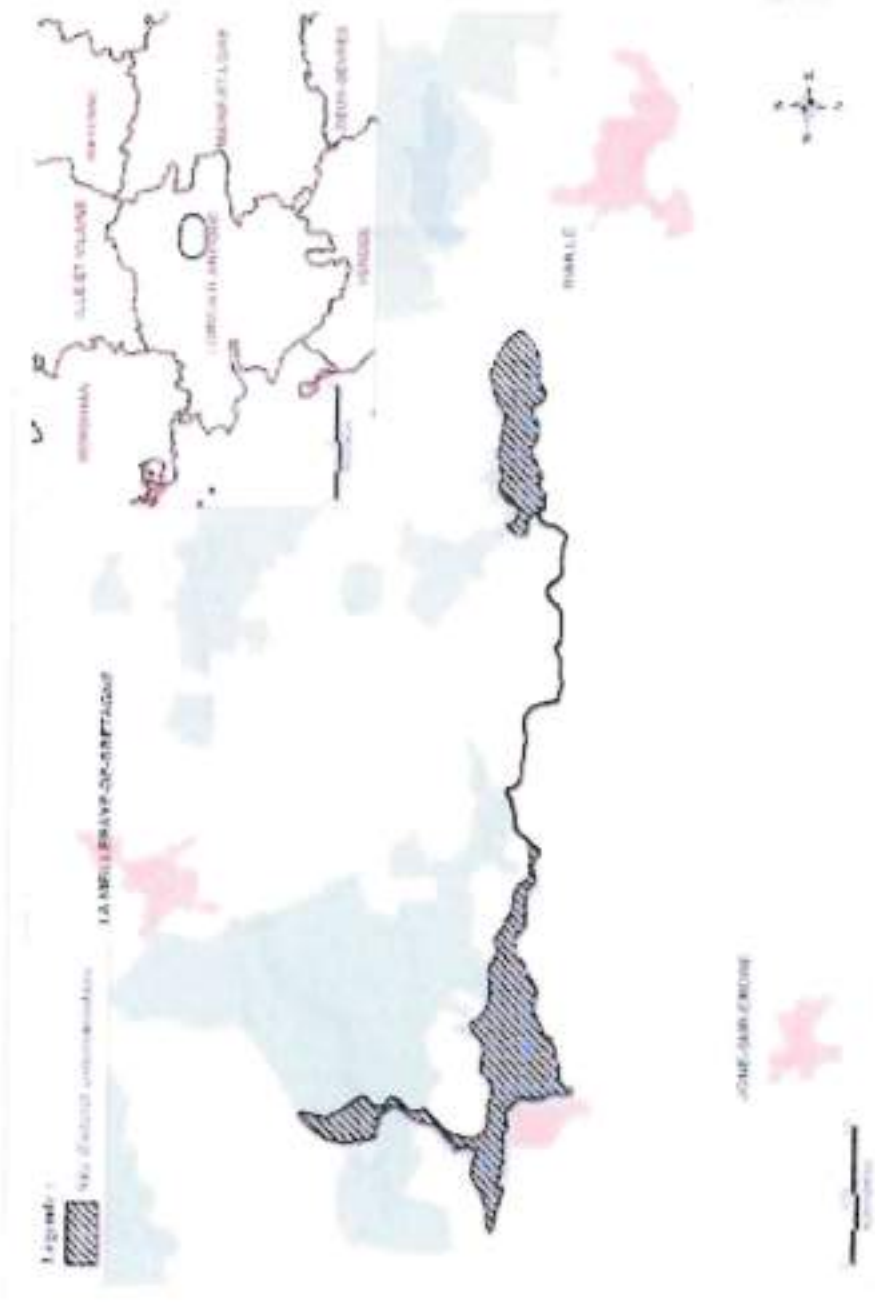
50m

50000m<sup>2</sup>

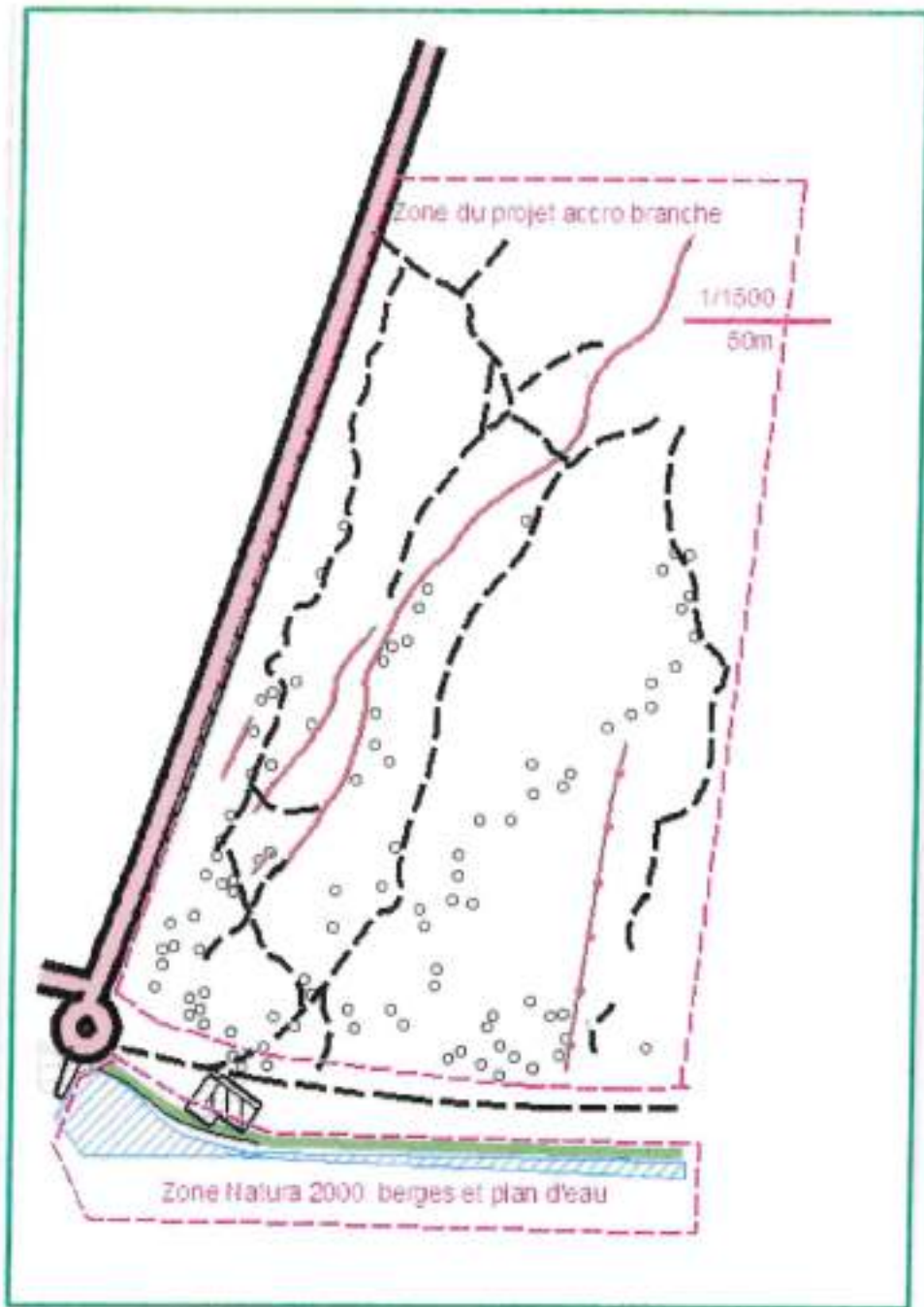
2 cantines avec barilage en bois

Arbres pré-sélectionnés avant le passage  
d'un expert forestier.





Le site Natura 2000 « Forêt, Etangs de Vioreau et Etang de la Provostière » n°FR5200628 se situe au nord-est du département de la Loire-Atlantique. Ses limites correspondent à celles de l'étang du Petit Vioreau, de l'Etang de la Provostière, du Grand Réservoir de Vioreau et de la rigole des Ajots entre ces deux derniers plans d'eau. Le site s'étend sur quatre communes : Abbaretz et La Meilleraye-de-Bretagne, rattachées à l'arrondissement de Châteaubriant, Joué-sur-Erdre et Riaillé, rattachées à l'arrondissement d'Ancenis. Le site s'étend sur 10 km linéaire pour une superficie initiale de 281 hectares. Les communes les plus impliquées étant incontestablement Joué-sur-Erdre et Riaillé ; La Meilleraye-de-Bretagne et Abbaretz n'étant concernées que sur les rives de l'étang de Petit Vioreau.





de Vioreau



ACCRO-DRANCHE  
PROJET  
D'IMPLANTATION

laul  
eau

la Bolinière

la Boustière

Centre  
un air

Ligne

Feron

Ligne

la Haie

la Roussière

la Roussière

## TYPLOGIE DES ZONES HUMIDES



### ZONES HUMIDES BOISEES

-  Bois humide
-  Bois marécageux
-  Plantation sur zone humide
-  Plantation sur zone mésohygrophile
-  Peupleraie


### RIPISYLVES ET FOURRES ALLUVIAUX

-  Ripisylve

### LANDES HUMIDES

-  Lande humide
-  Lande mésohygrophile


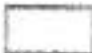
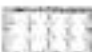


### CARICAIES ET MAGNOCARICAIES

-  Caricaie-magnocaricaie

### MEGAPHORBIAIES

-  Mégaphorbiale

### PRAIRIES HUMIDES

-  Prairie humide
-  Prairie humide à grands joncs
-  Prairie humide à jonc acutiflore
-  Prairie humide réensemencée
-  Prairie mésohygrophile

### ROSELIERES

-  Roselière




### MARES ET BORDURES HUMIDES

-  Mare et bordures humides





### ETANGS ET BORDURES HUMIDES

-  Etang et bordures humides

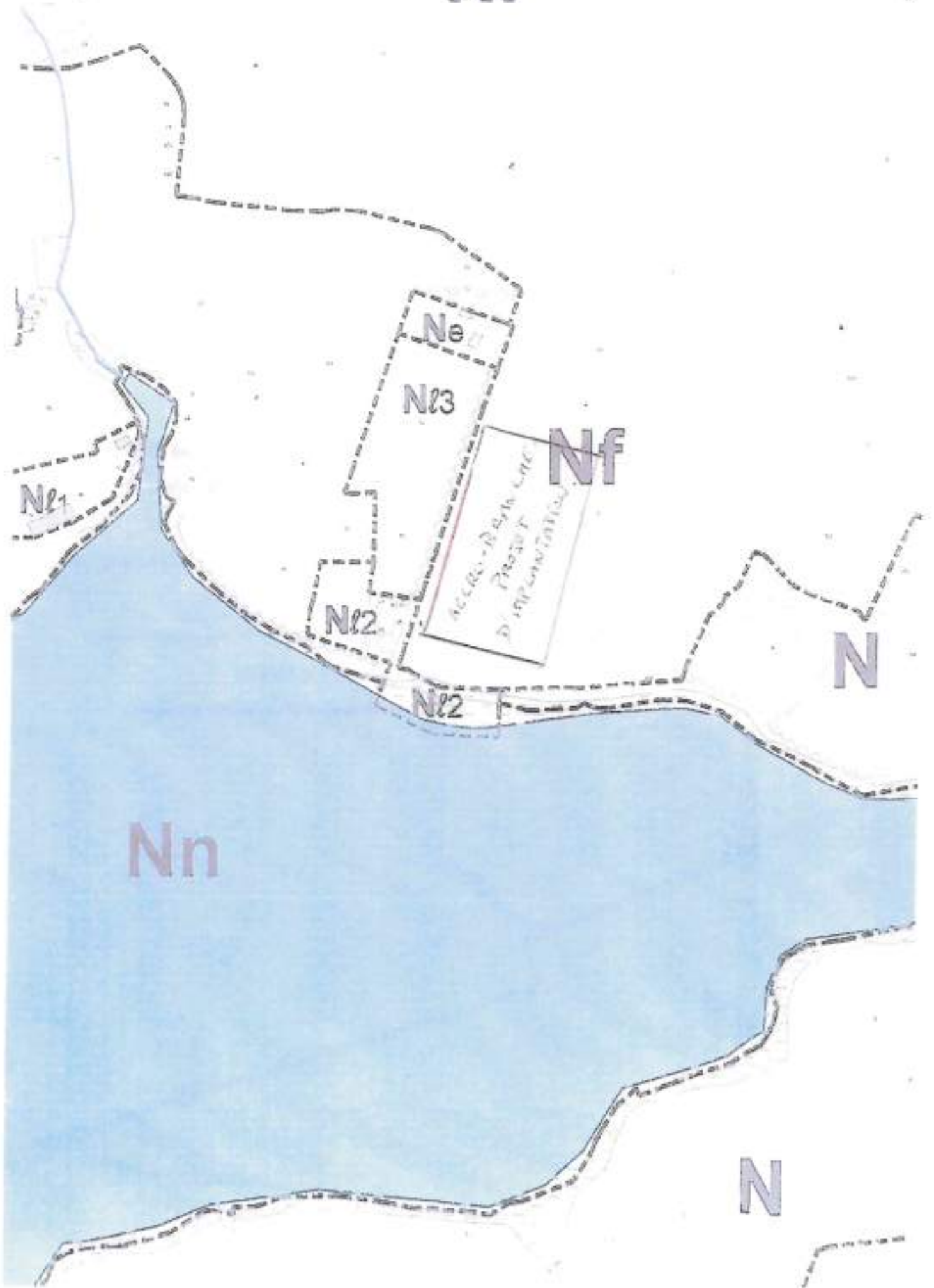
### AUTRES ZONES HUMIDES




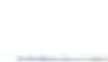













-  Zone hygrophile mise en culture
-  Zone mésohygrophile mise en c
-  Zone humide remblayée

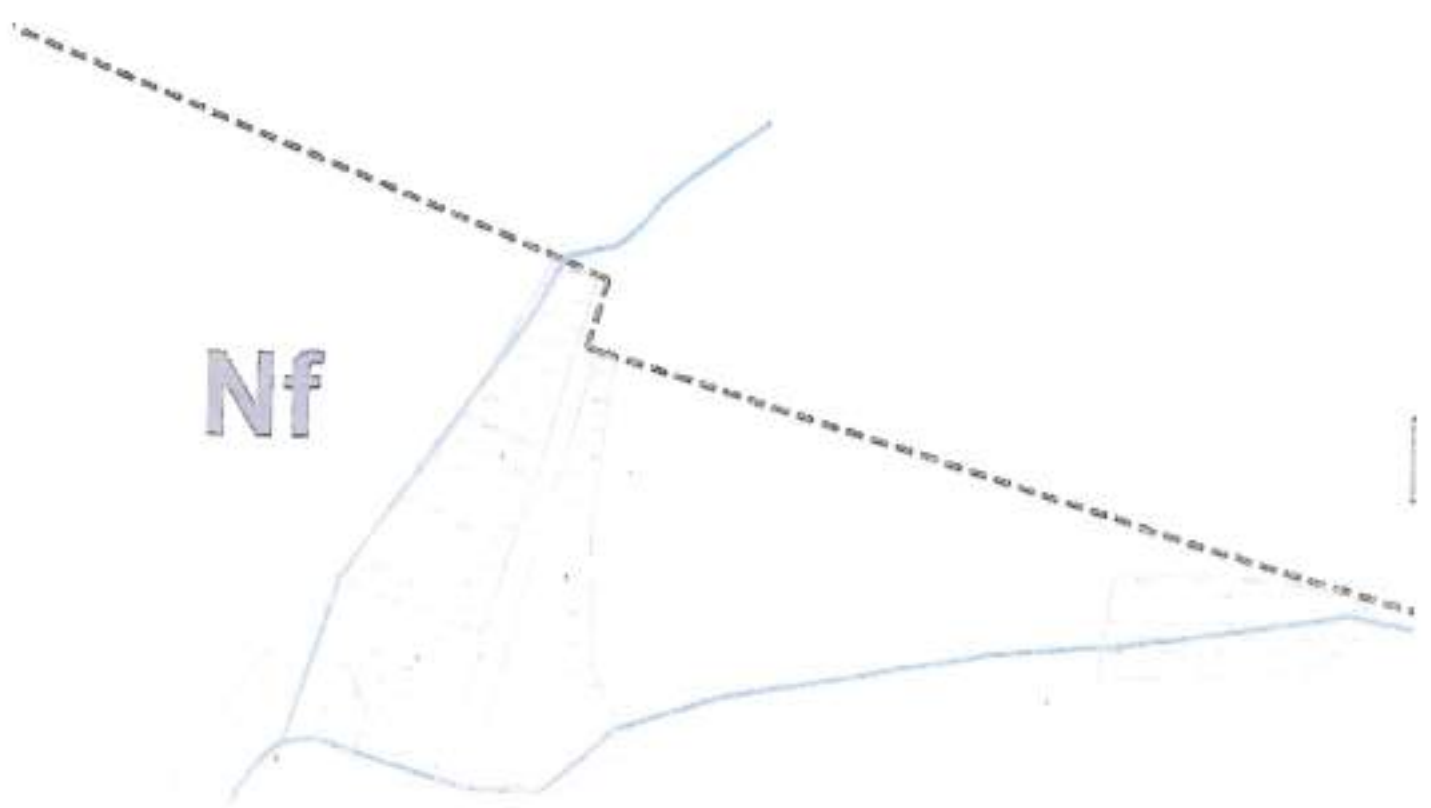
## TYPLOGIE DES COURS D'EAU

-  Naturel
-  Recalibré
-  Busé
-  En attente de l'avis de la Police de l'Eau
-  Autre

NT



-  Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (art. L. 151-11 2° du code de l'urbanisme)
-  Zones exposées au risque d'inondation (cf. atlas des zones inondables de l'Erdre)
-  Espace à constructibilité limitée
-  Zone de sensibilité archéologique (source : Atlas des patrimoines, DRAC Pays de la Loire)
-  Cours d'eau (source : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
-  Zones humides (source : inventaire communal, mars 2011)
-  Espaces boisés classés (EBC)
-  Périmètre de secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
-  Site d'une ancienne décharge
-  Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
- Éléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur :
-  Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
-  "Petit patrimoine" à préserver au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
-  Secteur de jardins au sein du bourg, à préserver au titre de l'article L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Boisements à préserver au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Haies, alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Arbres à préserver au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)





partie sud-est du terrain



partie nord-est du terrain :



partie nord-ouest du terrain



vue de la ravine dans le nord du terrain

partie sud-ouest du terrain :





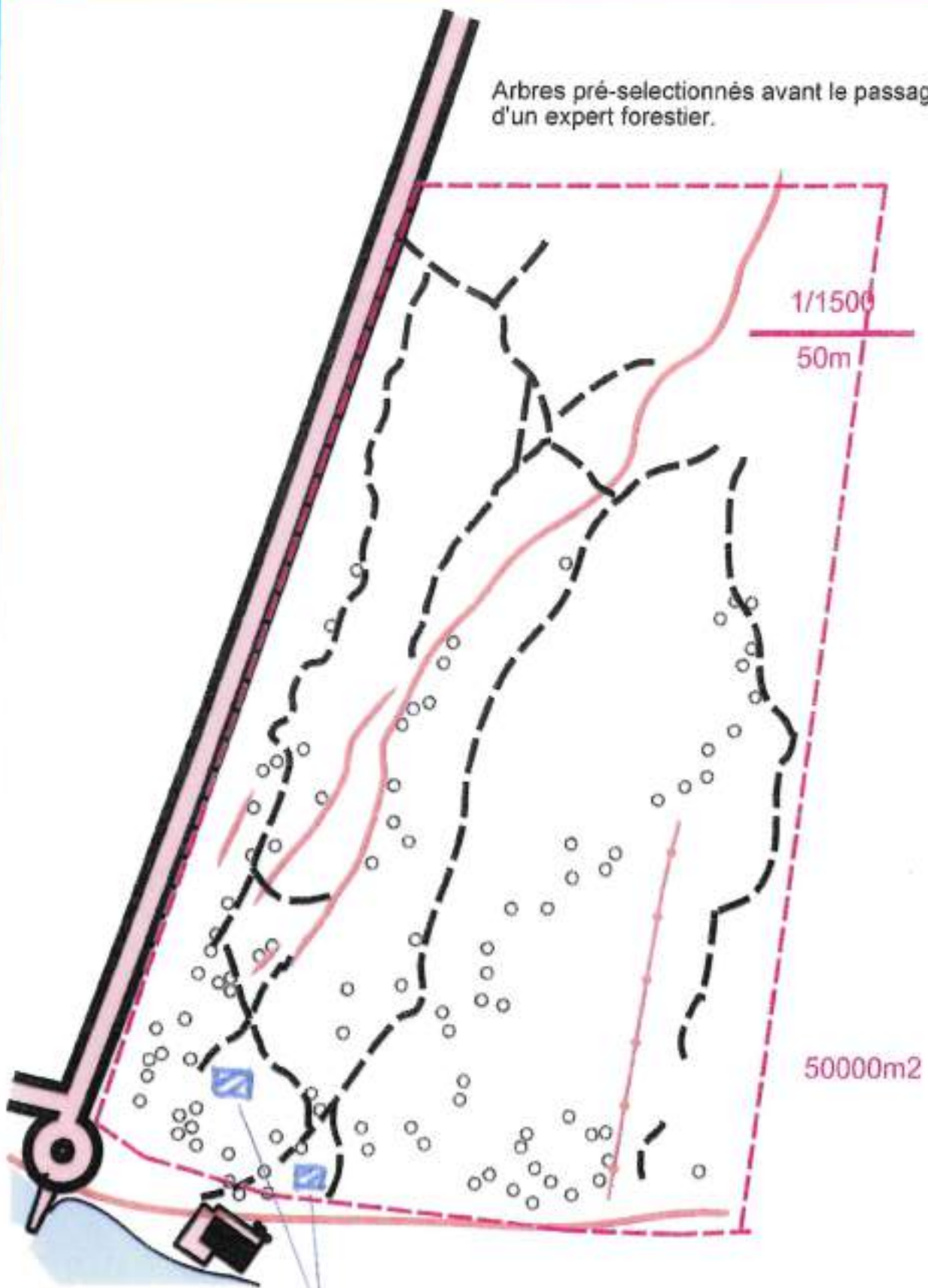
103590 8  
2261

MAX. GR. 30,407 LBS  
TARE 7,100 LBS  
NET 23,307 LBS

CU. CAP. 332 CU.M.  
1,172 CU.FT.

HONOR  
HONOR  
POWER EQUIPMENT

Arbres pré-sélectionnés avant le passage  
d'un expert forestier.



2 containers avec burlap on bass

NF

